

Signature du Protocole de coopération entre la Chambre des représentants et le Sénat du Royaume de Belgique et l'Assemblée Nationale et le Sénat de la RDC.

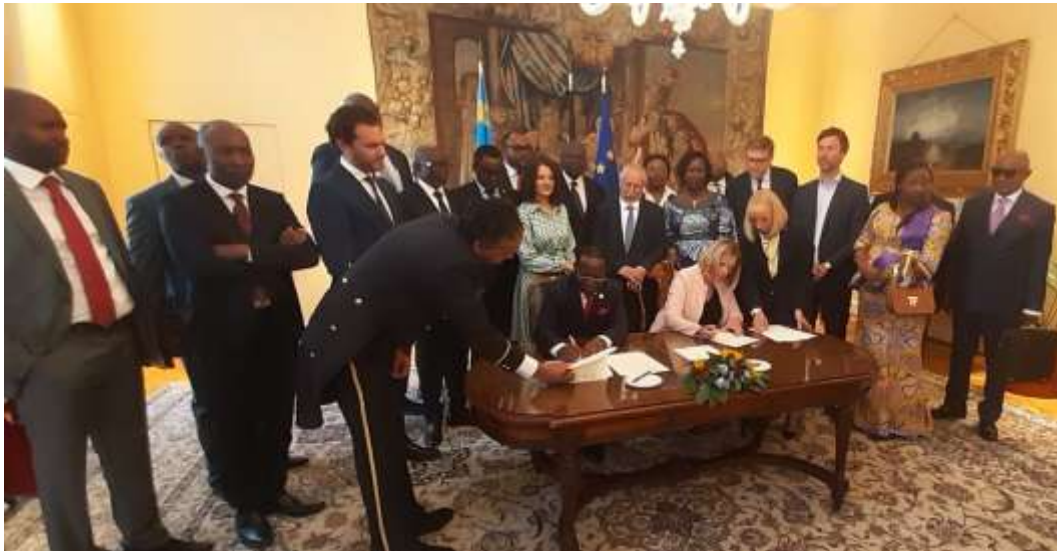
Bruxelles, jeudi 2 juin 2022. Le Président du Sénat de la République Démocratique du Congo, l'Honorable Modeste BAHATI LUKWEBO a signé ce jeudi 02 juin 2022, le Protocole de coopération interparlementaire entre la Belgique et la RDC.



L'accord qui a été signé dans les Salons de la Présidence de la Chambre constitue le cadre du partenariat entre les deux assemblées respectives et en définit les champs d'interventions.

La Présidente de la Chambre des représentants belge, Madame Eliane Tillieux, sensible à des questions liées au genre, s'est réjouie de ce que le nouvel accord de coopération interparlementaire belgo-congolais « stipule clairement que les Présidents des parlements devront veiller au respect de l'équille homme/femme à l'occasion des missions qui seront entreprises ».

« Lorsqu'il fonctionne bien, les Parlements nationaux jouent un rôle crucial pour amener les gouvernements à rendre des comptes... et peuvent aussi se faire les relais des défenseurs des droits humains et de la société civile », a martelé Madame Tillieux, en livrant quelques libres réflexions, en guise de conclusion.



« Cet accord permettra de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et administratives des députés et sénateurs et de l'ensemble du personnel technique des chambres deux parlements », a révélé pour sa part M. Bahati dans son intervention. Cette coopération sera rendue possible grâce notamment à « l'organisation de missions officielles ou des visites de travail des deux Présidents et des parlementaires, des stages de renforcement des capacités, des bourses d'études et différentes autres missions d'échanges d'expérience et de formation », a ajouté le président du Sénat congolais.



Modeste Bahati a également souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de consolidation « des liens d'amitiés via les échanges interparlementaires basés sur un dialogue permanent ».

Il sied de révéler que M. Bahati Lukwebo s'était entretenu, par ailleurs avec Alexander de Croo, premier Ministre belge, sur la situation en RD. Cette entrevue s'est déroulée en présence de SEM Christian Ndongala Nkuku, ambassadeur de la RDC au

BENERLUX et de M. André Flahaut, ministre d'Etat belge et Président honoraire de la Chambre qui a négocié ce Protocole en compagnie du Président du groupe belge de l'Union parlementaire, M. Samuel Cogolati.

Service de Presse & Communication